

Allocution de M. le préfet

**Introduction à la réunion de
présentation du Pacte national pour la croissance,
la compétitivité et l'emploi**

Vendredi 15 mars 2013, 14 h 30, amphithéâtre du Lycée agricole d'Aurillac

Salutations,

Je tiens tout d'abord à vous remercier sincèrement d'avoir répondu présent aujourd'hui à cette réunion de présentation des mesures du Pacte national pour la croissance, la compétitivité et l'emploi.

L'économie française a de grands atouts : des pôles industriels d'excellence mondiale, des grands groupes puissants et développés à l'international, un tissu dynamique de PME innovantes, une recherche scientifique reconnue mondialement et des formations supérieures et techniques de grande qualité, une productivité horaire du travail importante, des infrastructures de qualité, des services publics et une énergie électrique facteurs d'attractivité.

Mais l'économie mondiale ralentit, la consommation en Europe faiblit et la compétitivité des entreprises s'est dégradée au cours de la dernière décennie.

Le Gouvernement a eu la lucidité et le courage d'engager une action résolue et de long terme pour répondre à cette conjoncture économique difficile.

Cette action prend forme dès aujourd'hui dans le cadre des priorités majeures fixées par le Président de la République pour 2013.

Le Président de la République l'a réaffirmé aux « forces vives » de la Nation à l'Hôtel de Ville de Dijon, mardi 12 mars 2013. Le redressement de la France tient en trois priorités indissociables : rééquilibrer les comptes publics, redresser la production française et réduire le chômage.

1 Rééquilibrer les comptes publics.

Le Gouvernement de M. Jean-Marc AYRAULT a entrepris un important redressement structurel.

Le déficit public, en 2011, s'élevait à un peu plus de 5% de la richesse nationale ; 4,5% fin 2012 et s'élèvera à 3,7 % en 2013. La bonne stratégie économique est de rester dans cette trajectoire sans rien faire qui puisse affaiblir la croissance.

2 Favoriser l'investissement, notamment des entreprises.

Pour conserver son rang, pour stimuler l'activité économique, la France doit investir, notamment dans la construction de logements.

Le gouvernement arrêtera donc, d'ici la fin de ce mois de mars, de nouvelles mesures visant à redonner confiance et surtout de la visibilité aux acteurs du bâtiment, ainsi que des mesures sur l'efficacité énergétique des bâtiments.

La troisième priorité, outre le logement et l'efficacité énergétique, c'est le numérique, l'accès de tous au très haut débit. L'objectif est que la France puisse être à 100% couverte par le très haut débit en 10 ans.

L'Etat participera au financement à hauteur de 20 milliards d'euro auxquels les opérateurs privés seront associés.

C'est essentiel pour notre région, pour notre département qui ne doit pas connaître de fracture numérique.

Mais l'investissement d'un pays, ce n'est pas seulement ce que peuvent faire l'Etat, les collectivités publiques. L'investissement, c'est aussi les entreprises, les entreprises privées.

Le gouvernement, suite au rapport Gallois, a pris des mesures pour le pacte de compétitivité.

Les principales mesures sont les suivantes :

1. le crédit d'impôt recherche, qui sera pérennisé sur 5 ans, élargi aux PME pour l'innovation .

2. le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), qui concerne les entreprises qui emploient des salariés avec un allègement de 4 % en 2013, de 6% l'année prochaine pour permettre aux entreprises d'investir, d'embaucher et d'exporter. Les conditions pour en être bénéficiaire vous seront exposées dans quelques instants.

Je veux souligner que le ministre de l'Économie Pierre Moscovici a signé lundi 11 mars 2013 à Clermont-Ferrand les premiers accords de préfinancement du crédit d'impôt emploi-compétitivité (CICE) avec deux entreprises de la région, les entreprises Cheynet (textile) et Greentech (hautes-technologies).

Elles ont obtenu chacune un chèque respectivement de 321 000 et 37 000 euros correspondant à 4 % des salaires annuels qu'ils versent à leurs salariés rémunérés jusqu'à 2,5 fois le SMIC.

3. la Banque publique d'investissement, qui va être rapidement mise en service, avec les régions, pour que le chef d'entreprise ne puisse avoir qu'un interlocuteur.

4. L'accord du 11 janvier 2013 sur la sécurisation de l'emploi, qui a été signé par tous les partenaires sociaux et les employeurs, pour préserver l'emploi.

Cet accord donnera plus de souplesse aux entreprises et permettra qu'il y ait une anticipation des restructurations et qu'ainsi les salariés ne soient pas confrontés à des plans sociaux et les entreprises à l'incertitude de savoir si elles pourront éventuellement tenir dans une période de ralentissement conjoncturel.

Ce texte apporte en outre des avancées : il donne des droits nouveaux aux salariés : le droit individuel à la formation, la Complémentaire santé, la

représentation des salariés dans les conseils d'administration des grandes entreprises. Il limite la précarité de l'emploi et renchérit les CDD.

5. Le projet de loi bancaire qui a été voté par l'Assemblée nationale et qui permet de distinguer les activités de crédit des activités spéculatives et de faire que les banques soient tournées vers le service de l'économie.

6. Orienter les exportations vers les filières d'avenir : la transition énergétique, la santé, les nouvelles technologies et en même temps renforcer nos réseaux d'excellence, l'automobile, l'aéronautique, l'énergie et l'agroalimentaire.

Les industries agro-alimentaires (IAA) sont en effet importantes dans notre département, avec 302 établissements au total et un salarié sur 2 du secteur industriel qui y travaille. L'ouverture vers l'export peut constituer de nouveaux débouchés pour nos entreprises cantaliennes.

Ce dispositif serait incomplet s'il ne s'articulait pas avec les mesures prises pour l'emploi des jeunes.

Quand un jeune sur quatre est au chômage, c'est un drame pour eux, pour leurs parents, pour notre pays, menaçant la cohésion sociale.

C'est pour ces raisons que le Gouvernement a institué des mesures exceptionnelles au titre de l'emploi des jeunes :

D'abord les « emplois d'avenir », pour les 500 000 jeunes qui sont éloignés du marché du travail : 100 000 seront créés à la fin de l'année 2013, une centaine pour le Cantal. J'appelle les collectivités territoriales, les associations, mais aussi les entreprises du secteur marchand à poursuivre cet effort en direction des jeunes cantaliens.

Ensuite, les contrats de génération, avec un objectif national de 80 000 d'ici la fin de l'année.

Ils vont aujourd'hui être mis en oeuvre avec les entreprises avec ce double avantage : permettre à des seniors de rester dans l'emploi et à des jeunes de rentrer avec un contrat à durée indéterminée, tout en permettant à l'employeur d'avoir une prime qui lui offre un allègement du coût du travail.

Quand on ajoute l'avantage donné par le contrat de génération et le crédit compétitivité, c'est 25% du coût salarial complet, pour un jeune, qui est ainsi allégé pour l'entreprise.

L'objectif du Gouvernement est donc de créer, dès maintenant et durablement, grâce aux mesures du pacte, un environnement favorable au développement des entreprises.

Ce pacte, qui nous réunit aujourd'hui, a été présenté par le Premier ministre le 6 novembre dernier. Il est la réponse globale du Gouvernement au défi du redressement de la compétitivité de notre économie.

Il comporte 35 mesures, qui vont vous être détaillées dans quelques minutes, et qui visent à agir sur l'ensemble des leviers de la compétitivité, coût et hors coût.

Ce Pacte doit maintenant se déployer concrètement, ici dans le Cantal. Son ampleur et le nombre de mesures qu'il contient nécessitent que chacun se mobilise pour en expliquer le contenu aux acteurs économiques et à l'ensemble des parties prenantes.

C'est tout le sens de notre présence ici aujourd'hui, et je sais pouvoir compter sur votre engagement essentiel aux côtés des pouvoirs publics pour contribuer au redressement de notre pays. Votre présence en témoigne, et l'importance des défis qui nous font face nous oblige.

*

* *

En définitive, la France doit retrouver la confiance pour surmonter la crise.

Dans cette perspective, le Président de la République nous a invité à lever 3 blocages : la lenteur dans la mise en œuvre de toutes les décisions, la lourdeur des procédures et la torpeur qui saisit les esprits dans la crise.

Mesdames et Messieurs, comme nous y invite le Président de la République, nous devons donner espoir et donner confiance : un Etat fort, c'est un Etat simple ; un Etat puissant, c'est un Etat rapide ; un Etat efficace, c'est un Etat qui fait confiance et qui inspire confiance.

Il est entièrement à votre service pour le redressement de notre pays.
Je vous remercie.